

Le 10 novembre 2009

INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE (TROISIEME TRIMESTRE 2009)

(Article L 451-1-2, IV du Code Monétaire et Financier et article 221-1 du Règlement Général de l'AMF)

▪ Cours des métaux

La hausse des cours du plomb et du zinc amorcée en début d'exercice s'est poursuivie au cours du troisième trimestre 2009. Néanmoins, la moyenne des cours du plomb et du zinc à fin septembre 2009 reste en deçà de la moyenne à fin septembre 2008 et s'établit comme suit:

<i>en euros / tonne</i>	Exercice 2009			
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Moyenne à fin septembre
Cours du Plomb	889	1 100	1 346	1 115
Cours du Zinc	900	1 082	1 230	1 072

<i>en euros / tonne</i>	Exercice 2008			
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Moyenne à fin septembre
Cours du Plomb	1 933	1 476	1 271	1 555
Cours du Zinc	1 621	1 353	1 177	1 380

▪ Chiffre d'affaires consolidé (hors taxes) – non audité

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Recylex par branche d'activité s'établit comme suit:

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2009			
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	TOTAL à fin septembre
Plomb	29 433	41 702	58 878	130 013
Zinc	8 137	11 961	14 531	34 629
Métaux spéciaux	3 384	4 525	4 918	12 827
Autres (incluant le plastique)	1 752	2 648	1 802	6 202
TOTAL Chiffre d'affaires	42 706	60 836	80 129	183 671

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2008			
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	TOTAL à fin septembre
Plomb	62 876	69 874	58 582	191 332
Zinc	27 339	21 281	18 689	67 309
Métaux spéciaux	6 890	7 294	5 872	20 056
Autres (incluant le plastique)	4 488	3 974	3 338	11 800
TOTAL Chiffre d'affaires	101 593	102 423	86 481	290 497

- Plomb

Au cours du troisième trimestre 2009, le chiffre d'affaires du secteur d'activité plomb a poursuivi son augmentation liée à la hausse sensible du cours du plomb depuis le début de l'exercice 2009. Le niveau d'activité de ce secteur au cours du troisième trimestre 2009 est globalement comparable à celui de la même période de l'exercice 2008.

- Zinc

L'augmentation du chiffre d'affaires du secteur d'activité zinc au cours du troisième trimestre 2009 est liée à la reprise de la production et des ventes d'oxydes Waelz, ainsi qu'à la poursuite de la hausse modérée du cours du zinc sur les premiers trimestres de l'exercice 2009. L'écart entre le niveau de chiffre d'affaires du secteur d'activité zinc au cours du troisième trimestre 2009 par rapport à la même période de l'exercice 2008 est la conséquence de l'arrêt définitif de l'usine de production d'oxydes de Zinc de Norzinco SA à Anzin.

- Métaux spéciaux

Au troisième trimestre 2009, le niveau d'activité du secteur des métaux spéciaux poursuit sa hausse modérée amorcée en 2009, mais reste néanmoins inférieur à celui du troisième trimestre 2008, dans un marché atone.

- Plastiques

Enfin, le faible niveau du chiffre d'affaires de l'activité plastique au cours du troisième trimestre 2009 est principalement la conséquence de la crise du secteur automobile, principal débouché des produits de cette branche d'activité.

- **Chiffre d'affaires de la société mère (non audité)**

Le chiffre d'affaires de la société mère à fin septembre 2009 s'est établi à 29,7 millions d'euros, dont 28,7 millions pour le secteur d'activité "plomb" et 1 million d'euros pour des prestations de services aux sociétés du groupe. A fin septembre 2008, le chiffre d'affaires de la société mère était de 50,5 millions d'euros, dont 49,3 millions d'euros pour le secteur d'activité "plomb" et 1,2 million d'euros pour des prestations de services aux sociétés du groupe.

▪ **Procédures judiciaires en cours**

- L'action en comblement de passif à hauteur de 50 millions d'euros initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS est toujours pendante devant la chambre commerciale de la Cour d'Appel de Douai suite à l'appel des liquidateurs à l'encontre de la décision du 27 février 2007 rendue par le Tribunal de Grande Instance de Béthune jugeant sur le fond que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Le 18 novembre 2008, la Cour d'Appel de Douai a décidé de surseoir à statuer en invitant les parties à saisir le Conseil d'Etat sur l'examen de la légalité d'une disposition réglementaire. Recylex SA a déposé un recours en appréciation de légalité devant le Conseil d'Etat le 12 février 2009. Il appartient au Conseil d'Etat de statuer avant que la Cour d'Appel de Douai puisse se prononcer, tant sur la recevabilité que sur le fond du dossier.
- Le 15 septembre 2009, la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens a notamment considéré que Recylex SA était co-employeur de 89 anciens cadres de sa filiale Metaleurop Nord SAS, en allouant à chacun d'eux 30.000 euros à titre d'indemnité et 300 euros à titre de frais. Le Conseil de Prud'hommes de Lens a toutefois décidé d'intégrer ces sommes, d'un montant total d'environ 2,7 millions d'euros, au passif du plan de continuation de Recylex SA payable de manière échelonnée. Recylex a fait appel de ces décisions, ce qui en suspend l'exécution.
- Dans le cadre de l'appel des décisions rendues le 27 juin 2008 par la section Industrie du Conseil de Prud'hommes de Lens, les plaidoiries ont eu lieu le 30 octobre 2009 et le délibéré de la Cour d'Appel de Douai est fixé le 18 décembre 2009. Pour rappel, la section Industrie du Conseil de Prud'hommes de Lens avait notamment considéré que Recylex SA était co-employeur de 493 anciens salariés de sa filiale Metaleurop Nord SAS et avait alloué à chaque demandeur une indemnité de 30 000 euros et 300 euros à titre de frais. Le Conseil de Prud'hommes avait toutefois décidé d'intégrer ces sommes, dont le montant total s'élève à environ 14,9 millions d'euros, au passif du plan de continuation de Recylex SA.

▪ **Calendrier de communication financière**

- Chiffre d'affaires (4^{ème} trimestre 2009) 12 février 2010

Contact presse :

Euro RSCG C&O

Paul Michon : +33 (0)1 58 47 95 18

Contact investisseurs :

Euro RSCG C&O

Gabriel Zeitlin : +33 (0)1 58 47 94 68

